



## LETTRE DE MISSION DU COMITE CONSULTATIF

### « Conseil Municipal des Jeunes »

#### CONTEXTE DE LA MISSION

Depuis 1990, la France a approuvé la convention internationale de l'enfant qui défend le droit à la participation citoyenne. En effet, les jeunes ont des choses à dire, des idées. Il est de notre rôle de les guider, les accompagner dans la formulation et la réalisation de leurs projets par le biais du CMJ. Le CMJ de Boussières est une instance municipale destinée aux enfants du CM1 au 4<sup>ème</sup>. L'objectif est d'initier les jeunes à la démocratie participative et les aider à faire l'expérience de l'engagement citoyen et civique.

#### MISSION CONFIEE AU COMITE CONSULTATIF

Encadrer et accompagner les jeunes élus dans la réalisation de leur mandat.

- ☒ Animer le conseil municipal des jeunes
- ☒ Collecter les idées des enfants et des jeunes pour améliorer la vie du village
- ☒ Aider les jeunes conseillers à formuler leurs projets et les réaliser
- ☒ Faciliter le recueil d'information
- ☒ Emettre des propositions afin d'élargir le regard du groupe de faire émerger des idées
- ☒ Aide à décision
- ☒ Recensement des jeunes de 9 à 12 ans

#### COMPOSITION DU COMITE

Pilote : Sakina JAMALI

Membres : Thomas MILLET, Karine BOUILLE, Gérard BASTIEN, Franck NIALON, Edith PAILLER

#### FONCTIONNEMENT DU COMITE

Les comités consultatifs sont un lieu d'expression et d'échanges entre villageois et élus, pour nourrir la réflexion des élus dans la construction de certains projets. Il prend les mesures nécessaires pour bonne avancée des réflexions. Il est ainsi responsable de la répartition de la parole et de la gestion

des débats, de la convocation des réunions et de l'élaboration de l'ordre du jour, de la validation des comptes rendus, et de la remontée des travaux du comité à l'équipe municipale.

Il désigne un secrétaire en charge de la rédaction des comptes rendus pour chaque réunion et de leur diffusion aux membres de groupe et aux élus après validation du pilote.

Pour la bonne tenue des débats et des échanges constructifs, chaque participant s'engage à respecter quelques règles de bonne conduite régissant le fonctionnement du travail des comités, notamment à:

- Faire preuve d'assiduité aux réunions
- Prévenir le pilote de son absence en cas d'indisponibilité
- Respecter la parole des autres membres du comité, pour des débats constructifs
- Respecter le rôle du pilote du comité
- Ne pas diffuser les documents de travail qui pourraient être transmis dans le cadre du travail du comité

Validé par le conseil municipal le .....

Transmis au comité, avec la charte de la démocratie participative, le.....

Le Maire

Eloy JARAMAGO

Nom : Prénom :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »